



RAQUETTE D'OR A.T.T.

1er tournoi national B de la Raquette D'O.R. A.T.T. samedi 12 avril et dimanche 13 avril 2025

Article 1

Le tournoi National B de la Raquette D'O.R. A.T.T. se déroulera à partir de 09:00 les samedi 12 et dimanche 13 avril 2025 à la salle Gérard Cardona, 35590 à L'Hermitage.

Article 2

Le tournoi se déroulera sur 25 tables, il sera ouvert à tous les licenciés de la FFTT à l'exception des poussins.

Article 3

Les classements pris en compte sont ceux en vigueur pour la 2ème phase de la saison 2024/2025.

Article 4

Une tenue sportive et réglementaire est obligatoire. (Short / t-shirt / chaussures de sport)

Article 5

Le tournoi comportera les tableaux suivants :

Tableau	Catégorie	Engagement	Horaire
A	500-599	7 €	Samedi 09:00
B	500-1499	7 €	Samedi 10:15
C	500-899	7 €	Samedi 11:30
D	500-1799	7 €	Samedi 12:45
E	500-1199	7 €	Samedi 14:00
F	500-n°1001	8 €	Samedi 15:15
G	Dames	7 €	Samedi 16:30
H	500-699	7 €	Dimanche 09:00
I	500-1599	7 €	Dimanche 10:15
J	500-999	7 €	Dimanche 11:30
K	500-1399	7 €	Dimanche 12:45

Tableau	Catégorie	Engagement	Horaire
L	500-1999	7 €	Dimanche 14:00
M	Benjamins / Minimes	7 €	Dimanche 15:40
N	Toutes catégories	9 €	Dimanche 15:40

Article 6

Chaque joueur a le droit de s'inscrire à 2 tableaux par journée. En cas d'élimination dans un premier tableau et sous réserve de place disponible dans un autre tableau pas encore commencé, un joueur a le droit de participer à un autre tableau.

Article 7

Le pointage s'effectuera à partir de 08:00, ouverture de la salle à 07:45.

Article 8

Le nombre de places par tableau sera limité à 60 excepté le tableau Dames, 500-n°1001, toute catégorie et benjamins/minimes qui eux seront limités à 24.

Article 9

Si un tableau n'est pas rempli à hauteur de 50% du nombre maximum de joueurs admis dans ce tableau, l'organisation se réserve le droit de l'annuler et/ou de modifier les dotations correspondantes. Excepté le tableau Dames, auquel la limite est fixée à 3 joueuses minimum.

Article 10

Pour chaque tableau, des poules de 3 seront faites et les 2 premiers de la poule joueront dans un tableau à élimination directe, le 3ème est éliminé. Les parties se feront au meilleur des 5 manches.

Article 11

Un joueur sera déclaré forfait si à partir du 3ème appel, il ne se présente pas soit à la table d'arbitrage soit à la table de match.

Article 12

Les joueurs joueront avec des balles homologuées de couleur blanche fournies par eux-mêmes.

Article 13

Le tournoi sera doté d'une valeur de 2 500€ en plus des coupes, répartis comme ceci :

Tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste
A - 500-599	Coupe + 50€	25 €	10 €
B - 500-1499	Coupe + 80€	40 €	20 €
C - 500-899	Coupe + 50€	25 €	10 €
D - 500-1799	Coupe + 100€	50 €	25 €

Tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste
E - 500-1199	Coupe + 60€	30 €	15 €
F - 500-n°1001	Coupe + 150€	80 €	35 €
G - Dames	Coupe + 100€	50 €	25 €
H - 500-699	Coupe + 50€	25 €	10 €
I - 500-1599	Coupe + 90€	50 €	25 €
J - 500-999	Coupe + 50€	25 €	10 €
K - 500-1399	Coupe + 70€	40 €	15 €
L - 500-1999	Coupe + 100€	50 €	30 €
M - Benjamins / Minimes	Coupe + Lots	Lots	Lots
N - Toutes catégories	Coupe + 300€	150 €	75 €

Article 14

La date limite d'inscription en ligne est fixée au vendredi 11 avril 2025 à 18:00. Ou sur place en fonction du nombre de places restantes.

Article 15

Les inscriptions sont faisables en ligne à l'adresse <https://raquettedor.kalisport.com/tournoi-national>.

Article 16

Pour vous désinscrire ou avoir plus d'informations, merci de contacter le 06 71 01 81 59 ou par mail à tournoi@raquettedoratt.onmicrosoft.com.

Article 17

Le juge arbitre sera Mikaëlig ROBERT.

Article 18

Le tournoi est homologué par la FFTT sous le n°2080/2024-B.

Article 19

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 20

Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Le club organisateur décline toutes responsabilités civile et pénale en cas de perte, de vol, de bris de matériels ou d'accidents pouvant se produire durant le tournoi.

Article 21

En s'inscrivant à ce tournoi, les participants ou leur représentants légaux autorisent les organisateurs à diffuser des photos et des vidéos individuelles ou collectives prises lors de la compétition sauf si ces joueurs ou représentants légaux en expriment leur refus manuscrit avant le début du tournoi.

Article 22

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 11 avril 2025 à 20h à la Salle Gérard Cardonna, 35590 L'HERMITAGE.

Article 23

Le tournoi se déroulera en continu. Une buvette sera mise en place avec boissons, sandwiches, galettes saucisses, frites, gâteaux, confiseries,...